



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 45

www.fr.ch/cha

Fribourg, le 2 avril 2026

Procédures de consultation – Règlement sur les polluants de l'environnement bâti (RPEB)

Liste des entités à consulter

- > La DSAS, en particulier les services de la santé publique, du médecin cantonal et de l'enfance et de la jeunesse
- > La DEEF, en particulier le Service public de l'emploi
- > La Chancellerie d'Etat (pour information)
- > Le Service de législation
- > Les autres services centraux (AFin, SPO, SBat) et le Service des communes
- > Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- > L'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation
- > L'Etablissement cantonal de promotion foncière ECPF
- > La Conférence des préfets
- > Les Préfectures
- > Le comité de l'Association des communes fribourgeoises
- > Les communes fribourgeoises
- > La Conférence des syndics des chefs-lieux et des grandes communes
- > La Conférence des communes de Montagnes fribourgeoises
- > L'Union patronale du canton de Fribourg
- > La Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg
- > La section fribourgeoise de la Fédération romande des consommateurs
- > L'Union suisse des professionnels de l'immobilier Fribourg (USPI Fribourg)
- > La Suva
- > L'observatoire romand et tessinois de la qualité de l'air intérieur ORTQAI